

L'ESCRIME FRANÇAISE

ORGANE
OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
D'ESCRIME
ET DE LA
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ESCRIME

N° 227

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1968



Marcel PARENT (France)

Vainqueur du « Challenge Touzard »
Sabre 1968

Decaris

REVUE
MENSUELLE

vaint des fleurettistes de qualité : Flesch, championne du Luxembourg, Peck, championne d'Autriche, Heitz, championne 1968 de Suisse, et deux autres escrimeuses de l'équipe nationale suisse.

Après deux tours éliminatoires par poules, le tableau d'élimination directe de seize comprenait neuf Françaises, trois Allemandes, deux Suisses, une Autrichienne, une Luxembourgeoise. Deux Françaises seulement, Françoise Lamy (Saint-Dié) et Danielle Lacroix (Lyon), parvenaient en quarts de finale où elles furent éliminées, la première par Flesch sur le score sans appel de 8-1, la seconde par Heitz sur le score de 8-6 après un match très disputé. Les demi-finales opposaient Flesch (Luxembourg) à Heitz (Lausanne) et Peck (Vienne) à Carle (Wiesbaden). Ces deux rencontres, très équilibrées puisqu'elles se terminèrent toutes deux sur le score de 8-6, virent la victoire de Flesch et Peck. En finale, Peck dut s'incliner devant Flesch qui, une fois de plus, remporta le challenge.

Toutes les rencontres du challenge féminin furent parfaitement arbitrées par Mlle Stahl (Suisse), M. Charles Comesse, Président de la Ligue de Nancy, Maître Verhalle (Belgique) et Maître Jamet, Conseiller technique de la Ligue de Besançon.

Comme les années précédentes, la Société Générale des Eaux de Vittel avait doté les différentes épreuves de prix de valeur. M. Guy de la Motte-Bouloumié, absent de Vittel, n'avait pu assister aux finales, ni présider la distribution des récompenses ; il s'était fait représenter par sa fille, Mlle Sophie de la Motte, qui s'acquitta de cette mission avec beaucoup de grâce et de gentillesse.

Avant la remise des prix, M. Charles Comesse remit la Médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports à M. Pierre Garrant qui, depuis de nombreuses années, assure avec dévouement l'entretien du matériel de signalisation électrique de la Ligue.

Une fois de plus, nous devons témoigner notre gratitude à la Société des Eaux de Vittel et à ses dirigeants des efforts qu'ils consentent en faveur de notre sport.

Remercions également tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette réunion : M. André Philippe, Vice-Président de la F.F.E., et M. Charles Comesse, Président de la Ligue de Nancy, grâce à qui les épreuves se sont déroulées sans heurts dans les meilleures conditions, ainsi que M. Lamy, Secrétaire Général de la Ligue de Nancy, qui apporta une aide précieuse au Directoire Technique.

Et, enfin, nous ne saurions oublier maître Robert Vaugenot qui, une fois de plus, a réalisé une organisation matérielle impeccable.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Challenge par équipes « Jean Bouloumié »

Huitièmes de finale. — Racing-Club de France, exempt ; Vesoul bat T.S.G. Wiesloch II, 5-2 ; Nancy bat Diekirch, 5-3 ; Heidenheim bat Differdange, 6-3 ; Arlon bat T.S.G. Wiesloch I, 6-3 ; Metz bat Wiesbaden, 9-0 ; Clermont-Ferrand bat Uni Frankfurt, 5-2 ; Londres bat Masque de Fer Lyon, 5-4.

Quarts de finale. — R.C.F. bat Vesoul, 5-0 ; Nancy bat Heidenheim, 5-3 ; Arlon bat Metz, 6-3 ; Londres bat Clermont-Ferrand, 5-3.

Demi-finale. — R.C.F. bat Nancy, 5-3 ; Arlon bat Londres, 5-1.

Finale. — Racing-Club de France (Bougnoux - Chenu-Tournier - Guittet) bat Arlon (Guillaume, M^e Klein - Laurent) par 5 v. à 1.

Tournoi individuel d'épée

Huitièmes de finale. — Constandt (Bruxelles) bat Replumaz (Lyon), 10-3 ; Starzinski (Lux.) bat Johnson (Londres), 10-9 ; Guillaume (Arlon) bat Guittet (R.C.F.), 10-6 ; Mueller (Feldkirch) bat Peter Joachim (Frankfurt), 10-3 ; Muck (Heidenheim) bat Feith (R.C.F.), 10-7 ; Bourne (Londres) bat M^e Klein (Arlon), 10-6 ; Ringeissen (Strasbourg) bat Peter Manfred (Frankfurt), 10-6 ; Chenu-Tournier (R.C.F.) bat Moulet (Verdun), 10-4.

Quarts de finale. — Constandt bat Starzinski, 10-7 ; Mueller bat Guillaume, 10-7 ; Muck bat Bourne, 10-5 ; Chenu-Tournier bat Ringeissen, 10-4.

Demi-finale. — Mueller bat Constandt, 10-6 ; Chenu-Tournier bat Muck, 10-5.

Finale. — Mueller (Feldkirch) bat Chenu-Tournier (R.C.F.), 10-5.

Tournoi individuel féminin

Huitièmes de finale. — Flesch (Luxembourg) bat Hottier (Metz), 8-2 ; Françoise Lamy (Saint-Dié) bat Bonachera (Sochaux), 8-6 ; Danielle Lacroix (Masque de Fer Lyon) bat Guertler (Heidenheim), 8-6 ; Heitz (Lausanne) bat Maudruix (Belfort), 8-6 ; Mohr (Frankfurt) bat Charron (Nancy), 8-0 ; Peck (Autriche) bat Lemoine (Metz), 8-2 ; Carle (Wiesbaden) bat Claude Lacroix (Masque de Fer Lyon), 8-6 ; Senn (Lausanne) bat Moulet (Verdun), 8-2.

Quarts de finale. — Flesch bat Françoise Lamy, 8-1 ; Heitz bat Danielle Lacroix, 8-6 ; Peck bat Mohr, 8-3 ; Carle bat Senn, 8-5.

Demi-finale. — Flesch bat Heitz, 8-6 ; Peck bat Carle, 8-6.

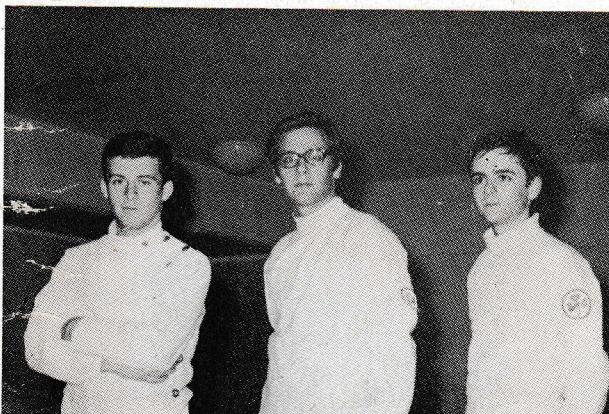
Finale. — Flesch (Luxembourg) bat Peck (Autriche), 8-4.

GRÈCE

Athènes - Jeux Panhelléniques 1968

Les Jeux Panhelléniques d'Escrime 1968, qui se sont déroulés à Athènes, ont obtenu un grand succès et ont vu la participation massive des escrimeurs grecs.

Au cours de ces Jeux, les trois frères Jean, Dimitrios et Marc Hatzissarandos ont accompli un exploit digne d'être signalé.



De gauche à droite : Jean, Dimitrios et Marc Hatzissarandos

L'aîné, Jean, qui a dix-neuf ans, se classa premier à l'épée et au sabre catégorie seniors, le second, Dimitrios, âgé de dix-sept ans, remporta la première place au sabre moins de vingt ans, tandis que le troisième, Marc, âgé de seize ans, se classa premier à l'épée moins de vingt ans.

Leurs victoires furent saluées par les applaudissements enthousiastes du public, d'autant qu'ils apportaient ainsi plusieurs victoires à leur association sportive Panathinaikos (dont leur père est d'ailleurs le fondateur) : sur les 84 points obtenus par cette association, ils en remportaient 54 à eux trois, c'est-à-dire environ 64 % du total et contribuaient ainsi très largement au classement en première place de la Panathinaikos.

IRLANDE

Suspension

La Fédération Irlandaise d'Escrime fait connaître que M. Laurence M. Gough a été suspendu pour deux années à compter du 1^{er} septembre 1968.

L'intéressé ne pourra donc prendre part à aucune compétition nationale ou internationale avant le 1^{er} septembre 1970.

LE RÈGLEMENT POUR LES ÉPREUVES - édition 1964 -

En vente chez les fournisseurs — Prix : 6,50 F